



Recueil des Actes Administratifs

La version papier du Recueil des Actes Administratifs peut être consulté sur simple demande aux guichets d'accueil de la Préfecture de région Poitou-Charentes, Préfecture de la Vienne.

Recueil des Actes Administratifs

Spécial n°72 – du 24 septembre 2015

Publié le 24/09/2015

- SOMMAIRE -

Thème Acte	Titre Acte	Date de Signature
Agence Régionale de Santé de Poitou-Charentes		
Arrêté	Arrêté 2015/11576 du 24 septembre 2015 modifiant la liste des membres de la Conférence régionale de santé et de l'autonomie Poitou-Charentes	24/09/2015
Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Poitou-Charentes		
Décision	décision n° 2015/DIRECCTE/SG/002 portant affectation des agents du Système d'Inspection du Travail pour la région Poitou-Charentes	22/09/2015
Rectorat de Poitiers		
Arrêté	Arrêté n°234-15 du 21 septembre 2015 fixant la composition de la commission académique de la formation adaptée des fonctionnaires stagiaires de l'académie de Poitiers	21/09/2015
Arrêté	Arrêté N°235-15 du 21 septembre 2015 de délégation de signature "administration générale" pour l'académie de Poitiers - ERRATUM	21/09/2015

**Le Directeur Général par intérim
de l'Agence régionale de santé de Poitou-Charentes**

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.1114-1, L.1432-4, D.1432-28 à D.1432-53;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

Vu l'arrêté de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes du 17 juillet 2015 portant nomination de Monsieur François FRAYSSE, en qualité de directeur Général par intérim de l'Agence Régionale de Santé de Poitou-Charentes ;

Vu l'arrêté n° 2014/655 du 17 juin 2014 du directeur général de l'Agence régionale de santé Poitou-Charentes fixant la liste des membres de la Conférence régionale de santé et de l'autonomie Poitou-Charentes ;

Vu l'arrêté n° 2014/726 du 30 juin 2014 du directeur général de l'Agence régionale de santé Poitou-Charentes complétant la liste des membres de la Conférence régionale de santé et de l'autonomie Poitou-Charentes ;

Vu l'arrêté n° 2015/1233 du 22 juillet 2015 du directeur général de l'Agence régionale de santé Poitou-Charentes modifiant la liste des membres de la Conférence régionale de santé et de l'autonomie Poitou-Charentes ;

Considérant le courriel en date du 25 août 2015 de Mme le Dr SIMMAT, membre titulaire, représentante des services de santé scolaire et universitaire, qui a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} septembre 2015 ;

Considérant l'arrêté de M. le président du Conseil départemental des Deux-Sèvres en date du 14 septembre 2015 portant désignation de son représentant en remplacement de Mme Béatrice LARGEAU ;

Considérant le courrier de Mme la directrice de la CARSAT en date du 15 septembre 2015 désignant Mme Lydia COUEDEL en qualité de membre suppléant en remplacement de Mme Pia MOULIN-SEURRE;

Considérant le courrier de M. le délégué régional de la FHF en date du 23 septembre 2015 proposant M. Hervé LEON, membre titulaire en remplacement de M. Thierry SCHMIDT, en qualité de représentant des établissements publics de santé ;

Considérant le courrier de M. le délégué régional de la FHF en date du 23 septembre 2015 proposant M. le Dr Thierry GODEAU, membre titulaire et M. le Dr VOLARD, membre suppléant en qualité de présidents de CME d'un établissement public de santé ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : l'article 1er de l'arrêté n° 2015/1233 du 22 juillet 2015 du directeur général de l'Agence régionale de santé Poitou-Charentes fixant la liste des membres de la Conférence régionale de santé et de l'autonomie Poitou-Charentes est modifié comme suit :

Sont membres de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie Poitou-Charentes au titre de ces collèges :

1° - collège des représentants des collectivités territoriales du ressort géographique de l'agence :

a) conseillers régionaux :

- **Madame Marie-Laure TISSANDIER**

suppléée par **Madame Geneviève PAILLAUD**

- **Madame Valérie MARMIN**

suppléée par **Madame Joëlle AVERLAN**

- **Monsieur Yves DEBIEN**

suppléé par **Monsieur Vincent YOU**

b) présidents des conseils départementaux

- **Le président du Conseil départemental de la Charente, ou son représentant, Madame Isabelle LAGARDE**

suppléés par **Madame Brigitte FOURÈ**

- **Le président du Conseil départemental de la Charente-Maritime, ou son représentant, M. Jean-Claude BEAULIEU**

suppléés par : **Mme Corinne GREGOIRE**

- **Le président du Conseil départemental des Deux-Sèvres, ou son représentant, Madame Agnès JARRY**

suppléés par **Madame Marie-Pierre MISSIOUX**

- **Le président du Conseil départemental de la Vienne, ou son représentant, Madame Anne-Florence BOURAT**

suppléés par : **Madame Rose-Marie BERTAUD**

c) représentants des groupements de communes : en cours de désignation

- **M,**

suppléé par : **M,**

- **M,**

suppléé par : **M,**

- **M,**

suppléé par : **M,**

d) représentant des communes : en cours de désignation

- **M**

suppléé par : **M**

- **M,**

suppléé par :

- **M,**

suppléé par : **M**

2° - Collège des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux :

a) représentants des associations agréées au titre de l'article L.1114-1 du code de la santé publique

- **Monsieur Bernard COUTURIER**, Collectif interassociatif sur la santé (CISS) du Poitou-Charentes

suppléé par : **Monsieur Alain GALLAND**, CISS Poitou-Charentes

- **Monsieur Jean-Louis ANDREAU**, association Fleur d'isa

suppléé par : **Monsieur Jean-Pierre SOUIL**, association de patients porteurs d'un cancer localisé de la prostate (APCLP)

- **Monsieur Jean-Jacques HUGER**, association des insuffisants rénaux Poitou-Charentes (AIRPC)

suppléé par : **Monsieur Quentin JACOUX**, association AIDES Poitou-Charentes

- **Monsieur Jean MARTIN**, Union régionale des aînés ruraux du Poitou-Charentes
suppléé par : **Madame Francine MAUZE**, association Visite des malades en établissements hospitaliers (VMEH) de la Vienne

- **Monsieur Serge ROBERT**, association Fibromyalgie France
suppléé par : **Monsieur Jacques BOISSINOT**, association française des diabétiques (AFD)

- **Monsieur Hubert De LAROCQUE-LATOURE**, Alliance maladies rares
suppléé par : **Madame Bernadette BERTHOLET**, association française contre les myopathies

- **Madame Paulette BOULIN**, Union départementale des associations familiales (UDAF) de la Vienne
suppléée par : **Monsieur Hugues MINAUD**, UFC Que choisir des Deux-Sèvres

- **Monsieur Jacques LAVIGNOTTE**, ARGOS 2001 Poitou-Charentes
suppléé par : **Monsieur Patrice LAPLAIGE**, association des familles de traumatisés crâniens et cérébrolésés (AFTC) Poitou-Charentes

b) représentants des associations de retraités et personnes âgées

- **Madame Josette AUGUIN**, Union départementale des retraités de la CGT
suppléé par : **Madame Annie SAGNE**, Union territoriale des retraités CFDT

- **Monsieur Michel PIOT**, Association Ensemble et Solidaires (UNRA)
suppléé par : **Madame Marie-Madeleine BRAUD**, Union confédérale des retraités CFDT

- **Monsieur Gilles BRUNET**, Union territoriale des retraités CFDT
suppléé par : **Monsieur Gérard DUPONT**, Association interprofessionnelle des retraités CFTC

- **Madame Reine PAPILLON**, Union territoriale des retraités CFDT
suppléée par : **Madame Anne-Marie BARRAUD**, Fédération syndicale unitaire

c) représentants des associations de personnes handicapées

- **Monsieur Jean-Pierre CHARVET**, Association pour la protection, l'éducation et la citoyenneté (APEC)
suppléé par : **Madame Lise FOREST-PASCAL**, Association départementale des infirmes moteurs cérébraux de la Charente (ADIMC 16)

- **Madame Françoise FRELIN**, Union Nationale des Amis et Familles de Malades psychiques (UNAFAM) Charente-Maritime
suppléée par : **Monsieur Bernard CHARRON**, association Valentin Haüy

- **Monsieur Patrice PAIN-MERLIERE**, Association des paralysés de France (APF)
suppléé par : **Monsieur Laurent MATHIEU**, Association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales (ADAPEI) des Deux-Sèvres

- **Madame Catherine WATHELET**, Association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales (ADAPEI) de la Vienne
suppléée par : **Madame Chantal VACHERON**, Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH) de la Vienne

3° - collège des représentants des conférences de territoire

- **Madame Joëlle CHARDAVOINE**, Conférence de territoire de la Charente
suppléée par : **Monsieur Pierre MAURY**, Conférence de territoire de la Charente

- **Monsieur Pierrick DIEUMEGARD**, Conférence de territoire Charente-Maritime Nord,
suppléé par : **Madame Claudine GUERIN**, Conférence de territoire Charente-Maritime Sud et Est

- **Madame Marie-Madeleine BOURLEYRE**, Conférence de territoire des Deux-Sèvres
suppléée par : **Madame Françoise TALBOT**, Conférence de territoire des Deux-Sèvres

- **Monsieur Yves PETARD**, Conférence de territoire de la Vienne
suppléé par : **Monsieur Jean-Luc PEFFERKORN**, Conférence de territoire de la Vienne

4° - collège des partenaires sociaux

a) représentants des organisations syndicales représentatives de salariés

- **Monsieur Robert TESSIER**, CFDT

suppléé par : *en cours de désignation*, CFDT

- **Monsieur Patrice GHERARDI**, CFE-CGC

suppléé par : **Monsieur Michel TERRAL**, CFE-CGC

- **Monsieur Jean-François SURBIER**, CGT-FO

suppléé par : **Monsieur René FERCHAUD**, CGT-FO

- **Monsieur Patrick GAUDIN**, CGT

suppléé par : **Madame Christiane VALADE**, CGT

- **Madame Jacqueline DENEUVE**, CFTC

suppléé par : **Madame Jeanne Marie ENAZOR**, CFTC

b) représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives

- **Monsieur Marc ROUHIER**, CGPME

suppléé par : **Monsieur Jean ANTIGNY**, CGPME

- **Madame Michèle LAMOUREUX**, UPA

suppléée par : **Madame Sabrina JEANNEAU**, UPA

- **Madame Hélène BERTRAND**, MEDEF

suppléée par : **Monsieur Daniel MILANO**, MEDEF

c) représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales

- **Monsieur Philippe DUFOUR**, CRMA

suppléé par : **Monsieur Jean-Michel BANLIER**, CRMA

d) représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles

- **Monsieur Christophe HERVY**

suppléé par : **Monsieur Eric BLOT**

5° - collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociales

a) représentants des associations oeuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité

- **Monsieur Jean ABBAD**, Croix rouge française

suppléé par : **Docteur Patrick BOUET**, Médecins du monde

- **Madame Annie DENIER**, Union régionale interfédérale des œuvres et des organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS) Poitou-Charentes

suppléée par : **Monsieur Patrick SIMON**, Union régionale des associations familiales (URAF) Poitou-Charentes

b) représentants de la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

au titre de l'assurance vieillesse

- **Madame Emma JALKANEN**,

suppléée par : **Madame Lydia COUEDEL**

au titre de la branche accidents du travail – maladies professionnelles

- **Monsieur Guy CHARRE**

suppléé par : **Monsieur Bruno TOURNEUX**

c) représentant des caisses d'allocations familiales

- **Monsieur Alain PAILLE**

suppléé par : **Madame Karine MICHELET**

d) représentant de la Mutualité française

- **Madame Delphine CHARIER**, directrice Mutualité Française Poitou-Charentes

suppléé par : **Monsieur Yves QUENTIN**, directeur MGEN de la Charente

6° - collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

a) représentants des services de santé scolaire et universitaire

- *En cours de désignation*, médecin conseiller technique auprès du recteur d'académie

suppléée par **Docteur Joëlle CABANNES**, médecin conseiller départemental de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) des Deux-Sèvres

- **Docteur Marie-Françoise LAHORGUE**, médecin du Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS)

suppléée par **Madame Françoise LADJADJ**, infirmière coordinatrice des services du SUMPPS

b) représentants des services de santé au travail

- **Docteur Pascal VAROUX**, médecin du travail à L'Association

suppléé par **Docteur Stéphanie PAOLINI**, médecin du travail

- **Monsieur Dominique DERENANCOURT**, directeur de l'Association du service de santé au travail (ASSTV) de la Vienne

suppléé par **Monsieur Michel XARDEL**, directeur de la santé au travail (SIST) des Deux-Sèvres

c) représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile

- **Docteur Florence RETAUD**, médecin coordinateur du service PMI de la Vienne

suppléée par **Docteur Anne THOMAS**, médecin au service PMI de la Vienne

- *en cours de désignation*

suppléé par : *en cours de désignation*

d) représentants des organismes oeuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé dont un oeuvrant dans le domaine médico-social ou de la cohésion sociale

- **Docteur Bernard VILLEGGER**, association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA)

suppléé par **Madame Claudette DIEULEVEUT**, Club experts nutrition et alimentation (CENA)

- **Monsieur Christian DELCOURTE**, président de l'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS) Poitou-Charentes

suppléé par **Madame Christine MAUGET**, le planning familial Poitou-Charentes

e) représentant des organismes oeuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche

- **Monsieur le professeur François GUILHOT-GAUDEFFROY**, coordonnateur du Centre d'investigation clinique Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) du CHU de Poitiers.

- suppléé par **Monsieur le professeur Pierre INGRAND**, président de l'Observatoire régional de la santé Poitou-Charentes (ORSPEC)

f) représentant des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L.141-1 du code de l'environnement

- **Monsieur Michel LEVASSEUR**, Poitou-Charentes Nature

suppléé par : **Madame Marie LEGRAND**, Poitou-Charentes Nature

7° - collège des offreurs des services de santé

a) représentants des établissements publics de santé dont au moins trois présidents de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie

au titre de la Fédération hospitalière de France Poitou-Charentes

- **Professeur Bertrand DEBAENE**, président de la CME du CHU de Poitiers

suppléé par **Docteur Cédric LANDRON**, vice-président de la CME du CHU de Poitiers

- **Docteur Thierry GODEAU**, président de la CME du Groupe hospitalier de La Rochelle / Ré / Aunis

suppléé par **Docteur Philippe VOLARD**, président de la CME du CH de Niort

- **Docteur Sylvie PERON**, présidente de la CME du CH Henri Laborit à Poitiers

suppléé par **Monsieur Alain MICHEL**, directeur du CH de La Rochelle

- **Monsieur Hervé LEON**, directeur du CH d'Angoulême

suppléé par **Monsieur Luc THIEL**, directeur du CH Camille Claudel à La Couronne

- **Monsieur Jean-Pierre DEWITTE**, directeur général CHU de Poitiers
suppléé par **Monsieur Bruno FAULCONNIER**, directeur CH de Niort

b) représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont au moins un président de conférence médicale d'établissement

au titre du Syndicat régional des établissements d'hospitalisation privée du Poitou-Charentes (FHP)

- **Docteur Mikhaël KASSAB**, président de la CME de la Polyclinique de Poitiers

suppléé par **Docteur Laurent BOURAT**, président de la CME de la Clinique de Châtellerauld

- **Monsieur Christophe REGNIEZ**, directeur de la clinique Inkerman

suppléé par Madame Evelyne THOMAS-JOANNES, directrice de la Clinique Le Mas Blanc et de la Clinique Villa Bleue

c) représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, dont au moins un président de conférence médicale d'établissement

au titre de la délégation régionale Poitou-Charentes de la Fédération des établissements hospitaliers et d'assistance privée à but non lucratif (FEHAP)

- **Docteur Thierry DABBADIE**, président de la CME du centre de soins de suite et de réadaptation (CSSR) Les GLamots - Ardevie

suppléé par **Docteur Frédéric LOUIS**, président de la CME du centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelles (CRRF) Mélioris - Le Grand Feu

- **Monsieur Laurent FERON**, directeur du CRRF Mélioris - Le Grand Feu

suppléé par **Monsieur Karl HAUSKNOST**, directeur du CRRF Richelieu – Croix rouge française

d) représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

- **Monsieur Michel BEY**, délégué régional de la Fédération nationale des établissements d'hospitalisation à domicile (FNEHAD), directeur adjoint du Centre hospitalier de Niort

suppléé par **Monsieur Alain DEBETZ**, directeur du Centre hospitalier de Saintonge, FNEHAD

e) représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées

- **Monsieur Alain DREANO**, Union régionale des pupilles de l'enseignement public (URPEP) Poitou-Charentes

suppléé par **Alain DURAND**, Union régionale interfédérale des œuvres et des organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS) Poitou-Charentes

- **Monsieur Thierry FAVRELIERE**, Union régionale des associations de parents et d'amis de personnes handicapées mentales (URAPEI) Poitou-Charentes

suppléé par **Madame Mylène SAURAT**, Groupe national des établissements publics sociaux et médico-sociaux (GEPSSO)

- **Madame Diane COMPAIN**, Association Emmanuelle

suppléée par **Madame Anne CAILLAUD**, fédération nationale pour l'insertion des personnes sourdes et des personnes aveugles en France (FISAF)

- **Monsieur Gilles FRANÇOIS-BOUGAULT**, Fédération nationale des associations gestionnaires au service des personnes handicapées (FEGAPEI)

suppléé par **Madame Darlène DECHAINE**, Union intersyndicale des secteurs sanitaires et sociaux (UNISSS)

f) représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées

- **Monsieur Hervé DAUGE**, Mutualité Française

suppléé par **Madame Marie-France WILLAUMEZ**, Comité régional d'aide à domicile en milieu rural (ADMR) Poitou-Charentes

- **Monsieur Stéphane CADIOU**, direction régionale centre ouest ORPEA

suppléé par **Monsieur Nicolas POMIES**, Syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées (SYNERPA)

- **Madame Céline BIGEAU**, Fédération hospitalière de France (FHF) Poitou-Charentes

suppléée par **Monsieur Pascal VIAUD**, Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne (FEHAP) Poitou-Charentes

- **Madame Marie-Christine ROSSARD**, fédération ADESSA domicile

suppléée par **Madame Marion COUDOIN**, Fondation Caisses d'épargne pour la solidarité

g) représentant des personnes morales gestionnaires d'institution accueillant des personnes en difficultés sociales

- **Monsieur Serge THOMAS**, Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS)

suppléé par **Monsieur Christian MARTIN**, association AUDACIA

h) représentant parmi les responsables des centres de santé, des maisons de santé et des pôles de santé

- **Monsieur Pascal CHAUVET**, président de la Fédération régionale des réseaux, maisons et pôles de santé (FREMAPOSE) Poitou-Charentes

suppléé par **Docteur Serge DURIVault**, président du pôle de santé du pays thouarsais

i) représentant parmi les responsables des réseaux de santé

- **Madame Catherine GUIONNET**, présidente du réseau gérontologique Vallée du Clain

suppléé par **Docteur Pascal VILLEMONTAIX**, président du réseau périnatal Poitou-Charentes

j) représentant des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins

- **Docteur Claude BERRARD**, Association des praticiens pour la permanence des soins dans la Vienne (APPS 86)

suppléé par **Docteur Patrick TREUSSART**, Centre de santé d'Oléron

k) médecin responsable d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation

- **Docteur Rémy LOYANT**, chef de service SAMU/SMUR - CHU Angoulême

suppléé par **Docteur Jean-Yves LARDEUR**, chef de service SAU/SAMU/SMUR – CHU Poitiers

l) représentant des transporteurs sanitaires

- **Monsieur Christian MENZATO**, SARL Atlantis

suppléé par **Monsieur Jean-Charles SUIRE-DURON**, Harmonie ambulance

m) représentant des services départementaux d'incendie et de secours

- **Monsieur le Colonel Patrick MARAND**

suppléé par **Monsieur le lieutenant –Colonel Jérôme GERBEAUX**

n) représentant des organisations syndicales représentatives de médecins des établissements publics de santé :

- **Docteur Francis PRADEAU**,

suppléé par : **Docteur Jean-Michel HERVOCHON**

o) membres des Unions régionales des professionnels de santé Poitou-Charentes (URPS)

- **Docteur Bernard LE BRUN**, URPS regroupant les médecins

suppléé par : *en cours de désignation*

- **Madame Isabelle VARLET**, URPS regroupant les infirmiers

suppléée par Madame **Pascale LEJEUNE**, URPS regroupant les infirmiers

- **Docteur Jean DESMAISON**, URPS regroupant les chirurgiens-dentistes

suppléé par **Monsieur Bruno SALOMON**, URPS regroupant les pédicures-podologues

- **Monsieur Xavier LE SCOUR**, URPS regroupant les masseurs-kinésithérapeutes

suppléé par **Madame Nathalie FAYOUX**, URPS regroupant les sages femmes

- **Docteur Jean-Philippe BREGERE**, URPS regroupant les pharmaciens

suppléé par **Madame Diane RAVIGNON**, URPS regroupant les orthoptistes

- **Madame Béatrice LACOUR**, URPS regroupant les orthophonistes

suppléée par **Docteur Vincent LHOMME**, URPS regroupant les biologistes

p) représentant de l'Ordre des médecins

- **Docteur Larvi OUALI**

suppléé par **Docteur Jean DUGUE**

q) représentant des internes en médecine

- **Monsieur Yohann REBOLLAR**, SIAIMP

suppléé par **Madame Anne-Sophie VUILLAUME-PREZEAU**, CRP-IMG

8° - collège des personnalités qualifiées

- **Monsieur Jean-Marc BASCANS**, enseignant-chercheur en économie de la santé

- **Monsieur le professeur Roger GIL**, professeur émérite de neurologie, directeur de l'espace de réflexion éthique régional Poitou-Charentes

Article 3: les autres dispositions restent inchangées.

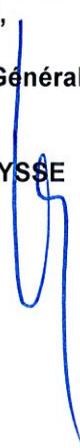
Article 4 : le présent arrêté peut être contesté par voie de recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou par voie de recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou, à l'égard des tiers, à compter de sa publication.

Article 5 : Le directeur de la santé publique de l'Agence régionale de santé de Poitou-Charentes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Poitou-Charentes.

Fait à Poitiers,

Le Directeur Général par intérim

François FRAYSSE





Décision n°2015/DIRECCTE/SG/002

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Poitou-Charentes,

Vu le décret n°2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail,

Vu l'arrêté du 26 mai 2014 portant création et répartition des unités de contrôles de l'inspection du travail,

Vu l'arrêté du 24 juin 2014 portant dérogation à la création dans chaque département d'une section d'inspection du travail compétente dans les exploitations, entreprises et établissements agricoles,

Vu l'arrêté n° 2015/DIRECCTE/Pôle T/002 du 15 septembre 2015 portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail pour la région Poitou-Charentes,

Vu la décision n° 2015/DIRECCTE/SG/001 du 29 juin 2015 portant affectation des agents du système d'inspection du travail pour la région Poitou-Charentes,

Décide

Article 1 :

Les agents dont les noms suivent sont affectés aux postes de responsable d'unité de contrôle

Département	UC	Agent nommé
Charente	UC unique	LAFOURCADE Pascale
Charente-Maritime	UC 1	DUCROT Thomas
Charente-Maritime	UC 2	CORNUAU Jean-Marc
Deux-Sèvres	UC unique	MISTROT François
Vienne	UC 1	ORTEGA Christophe
Vienne	UC 2	NICOLAS Guillaume

Article 2 :

Les agents dont les noms suivent sont affectés sur les sections d'inspection suivantes :

Département de la Charente UC unique :

Section	Agent nommé	Grade
1	MOUSNIER Murielle	IT
2	CHANSON Alban	IT
3	PEAN Flavie	CT
4	DELMAS Pascale	IT
5	MARIN Marylène	IT
6	CASEROTTO Léa	IT
7	RAUD Sylvie	IT
8	AUGIER Arleyne	CT
9	SARDIN Nathalie	CT
10	RODRIGUEZ Michael	CT
11	GERNEZ Perrine	IT

Département de la Charente-Maritime UC 1 :

Section	Agent nommé	Grade
1	BOISGONTIER Annick	CT
2	FIN Emmanuel	IT
3	BESSE Véronique	IT
4	DROCHON Dany	CT
5	MARX Ariane	CT
6	POUSSEAU Lydie	CT
7	KABORÉ Bindou	CT
8	VIGNAU Florence	IT
9	BEN ABED Rébecca	IT
10	CHARTIER Mireille	CT
11	DUTHEIL Sophie	CT
12	VITEK William	IT

Département de la Charente-Maritime UC 2 :

Section	Agent nommé	Grade
1	PERRIN Laurent	IT
2	MASSONNEAU Marie-Pierre	CT
3	MÈGE Vanessa	IT
4	BREUIL Mickaël	CT
5	LARTIGUE Françoise	CT
6	GAZEAU Christine	CT
7	POUZET Antoine	IT
8	ALTUNA Carine	IT
9	PIGERE Mireille	CT
10	BALTHY Dominique	CT

Département des Deux-Sèvres UC unique :

Section	Agent nommé	Grade
1	HERBLOT Guillaume	IT
2	MAGNERON Nadine	CT
3	TURIN Stéphane	CT
4	GRIGNON Charlie	IT
5	GASCOIN Stéphane	IT
6	CLEMENT Hélène	CT
7	TORNY Laetitia	IT
8	BUFFETEAU Michèle	CT
9	GAROLIS Patricia	CT
10 agric_ouest	HARLE Yves	CT
11 agric est	BABIN Armelle	CT
12 agric nord	MARCHAIS Christian	IT

Département de la Vienne UC 1 :

Section	Agent nommé	Grade
1	BON Christiane	IT
2	DEVEAU Alain	CT
3	FRANCOIS Martine	CT
4	ALBINO Nathalie	IT
5	PHILIS Emilie	IT
6	MICAULT Stéphane	CT
7	BECHADE Christophe	CT
12 -A	BESNARD Florian	IT

Département de la Vienne UC 2 :

Section	Agent nommé	Grade
8	GBETI Paméla	IT
9	TONQUEDEC Cécile	CT
10	FLORIACH Aurélie	CT
11	LEFORT Fabienne	IT
13-A	BRUNIN Sylvie	CT

Article 3 :

En cas de vacance de poste ou d'absence du titulaire d'une section, un intérim est assuré par un agent désigné, sur délégation du Direccte, par le responsable de l'unité territoriale parmi les autres agents de contrôle affecté dans l'unité territoriale.

Article 4 :

Les agents dont les noms suivent sont affectés à l'unité régionale de lutte contre le travail illégal :

- ZAFATI Isabelle – IT
- ROUSSEAU Bruno – IT

Article 5 :

La décision n° 2015/DIRECCTE/SG/001 du 29 juin 2015 portant affectation des agents du système d'inspection du travail pour la région Poitou-Charentes est abrogée.

Article 6:

La présente décision sera publiée au Registre des Actes Administratifs de la préfecture de la région Poitou-Charentes.

Fait à Poitiers, le 22 SEP. 2015

Le directeur régional des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi de Poitou-Charentes

Jean-François ROBINET





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Le Recteur de l'académie de Poitiers,
Chancelier des universités de Poitou-Charentes

Rectorat de l'académie
de Poitiers
Direction des services
de l'Education nationale
de la Vienne

Secrétariat général
Cellule des affaires
juridiques et
contentieuses

n°234-15

Vu l'arrêté du 18 juin 2014 fixant les modalités de formation initiale de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public stagiaires, et notamment son article 2,

ARRETE

ARTICLE 1

La composition de la commission académique de la formation adaptée des fonctionnaires stagiaires est fixée comme suit :

Président :

Monsieur le recteur de l'académie de Poitiers, ou son représentant

Membre de droit :

Monsieur Mario COTTRON, directeur de l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation

Autres membres :

Pour l'ESPE :

Monsieur Jean-Marie MESLIER (responsable de la mention MEEF 2nd degré pour l'UP) ;

Madame Marie SOULISSE (responsable de la mention MEEF 1er degré pour l'UP)

Monsieur Patrick MOTILLON (responsable des mentions MEEF pour l'ULR)

Monsieur Laurent TRAVART (coordonnateur pédagogique de la mention MEEF 2nd degré pour l'UP)

Monsieur Philippe DEVAUX (responsable du site de Poitiers pour l'UP) ;

Madame Stéphanie BOLEDA (responsable du parcours MEEF EPS)

Madame Patricia GAUTHIER (responsable du parcours MEEF Lettres)

Monsieur Stéphane VAQUERO (responsable du parcours MEEF SES)

Pour le rectorat :

Madame POIRIER, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines de l'académie de Poitiers ;

Monsieur SIRETAS, secrétaire général adjoint, Vienne et dossier transversaux ;

Madame Michèle VINEL, déléguée académique à la formation des personnels de l'éducation nationale (Dafpen) ;

Monsieur Philippe BONVARLET, inspecteur de l'éducation nationale, adjoint du DASEN de la Charente ;

Monsieur Franck ANXIONAZ, doyen des inspecteurs de l'éducation nationale de l'enseignement technique et de l'enseignement général ;

Monsieur Laurent DESPORT, doyen des inspecteurs de l'éducation nationale du premier degré ;

Monsieur Thierry MARCHIVE, doyen des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux ;

Madame Claude BUFFETEAU, inspectrice de l'éducation nationale-enseignement général ;

Monsieur François LAFONTAINE, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional ;

Madame Sylvie LUYER-TANET, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional ;

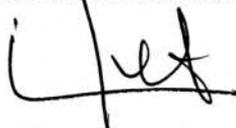
Monsieur Olivier HIMY, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional, en charge des relations entre le rectorat et l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (Espé).

ARTICLE 2

Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Poitou-Charentes.

Le 21 septembre 2015,

Le recteur de l'académie de Poitiers,
Chancelier des universités de Poitou-Charentes



Jacques Moret

Le recteur de l'académie de Poitiers
Chancelier des universités de Poitou-Charentes

SECRETARIAT GENERAL
235-15

- Vu le code de l'éducation
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements
- Vu l'arrêté « administration générale » n°129/SGAR/2014 en date du 19 mai 2014 de la Préfète de la région Poitou-Charentes, Préfète de la Vienne, et notamment son article 4,
- Vu les mouvements de personnels au mois de septembre 2015,

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation est donnée à **M. Jean-Michel BATTINI**, secrétaire général de l'académie de Poitiers, à l'effet de signer, au nom du préfet de région, tous actes, arrêtés et décisions, dans la limite de ses attributions, à l'exception des déférés des actes des lycées devant le tribunal administratif.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel BATTINI, délégation est donnée à **Mme Marie-Pierre POIRIER**, à **M. Mostefa FLIOU** et à **M. Philippe SIRETAS**, Adjoints au secrétaire général, à l'effet de signer, au nom du préfet de région, tous actes, arrêtés et décisions, dans la limite de leurs attributions respectives de directrice des ressources humaines, de directeur des moyens et de chargé des dossiers de la Vienne.

ARTICLE 3 : Délégation de signature est donnée à **Mme Delphine PIONNIER**, à l'effet de signer au nom du préfet de région tous actes, arrêtés et décisions, pièces comptables et ordonnances de délégation dans la limite des attributions de la division du budget académique et de la gestion prévisionnelle. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Delphine PIONNIER, délégation est donnée à **M. Jacques ROUZE**, à **Mme Elisabeth VIGNER**, à **M. Sébastien SALVAT** et à **M. Fabien MARCHAND**.

ARTICLE 4 : Délégation de signature est donnée à **Mme Caroline VAYROU**, à l'effet de signer au nom du préfet de région tous actes, arrêtés et décisions, pièces comptables et ordonnances de délégation dans la limite des attributions de la division académique des examens et concours. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme VAYROU, délégation est donnée à **M. Julien MALLEMONT**.

ARTICLE 5 : Délégation de signature est donnée à **Mme Danièle RABATE**, à l'effet de signer au nom du préfet de région tous actes, arrêtés et décisions, dans la limite des attributions de la division des personnels enseignants. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme RABATE, délégation est donnée à **Mme Charline AUPRETRE**, adjointe.

ARTICLE 6 : Délégation de signature est donnée à **M. Jérôme DOREAU**, à l'effet de signer au nom du préfet de région tous actes, arrêtés et décisions, dans la limite des attributions de la division de la formation.

ARTICLE 7 : Délégation de signature est donnée à **M. Jean Baptiste LAPIERRE**, à l'effet de signer au nom du préfet de région tous actes, arrêtés et décisions, dans la limite des attributions de la division des personnels administratifs et d'encadrement. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Baptiste LAPIERRE, délégation est donnée à **Mme Claudie MARRET**.

ARTICLE 8: Délégation de signature est donnée à **M. Ludovic CAVALIER**, à l'effet de signer au nom du préfet de région tous actes, arrêtés et décisions, dans la limite des attributions de la Direction des Systèmes d'Information (DSI).

ARTICLE 9 : Délégation de signature est donnée à **Mme Marie-Laure VAUZELLE**, à l'effet de signer au nom du préfet de région tous actes, arrêtés et décisions, dans la limite des attributions de la division des élèves et des établissements.

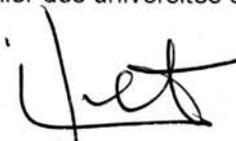
ARTICLE 10 : Délégation de signature est donnée à **Mme Nadine PAILLER**, à l'effet de signer au nom du préfet de région tous actes, arrêtés et décisions, dans la limite des attributions de la division de l'organisation scolaire et de l'enseignement supérieur (DOSES).

ARTICLE 11: Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°190-14 du 1^{er} septembre 2014 et prend effet à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Poitou-Charentes.

ARTICLE 12: Le secrétaire général de l'académie de Poitiers et chacun des délégataires sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 21 septembre 2015.

Le recteur de l'académie de Poitiers,
Chancelier des universités de Poitou-Charentes.



Jacques MORET

Copies transmises à : Préfecture de région : secrétariat général aux affaires régionales
Préfecture de la Vienne : service publication des actes administratifs (SIT)
Intéressés.